



Comment annoncer un décès à la famille .

Par **kinet**, le **13/02/2011** à **20:31**

Bonjour,

Je voudrais savoir de quel façon la gendarmerie doit-elle avertir la famille en cas de décès d'un proche qui est décédé sur la voie public et dans un autre département.
Merci d'avance pour votre réponse qui m'aiderais beaucoup.

Par **corima**, le **13/02/2011** à **20:56**

En telephonant à la famille, tout simplement et tout crument. Ils ne se deplacent plus comme avant, ou alors dans des petites villes mais là, comme en plus c'est dans un autre departement, restait le telephone

Enfin, si c'est comme ça que vous avez ete prevenu. Ils vous ont prevenu comment ?

Par **kinet**, le **14/02/2011** à **10:31**

Les gendarmes ont appelés la famille, donc c'est normal d'après vous.

Par **Marion2**, le **14/02/2011** à **14:40**

Oui, c'est normal.

Par **kinet**, le **15/02/2011** à **08:23**

Merci, de votre réponse.

Par **corima**, le **15/02/2011** à **19:02**

Malheureusement oui, c'est normal meme si c'est vraiment pas delicat dans une telle situation.

Dernierement, j'ai vu un reportage dans lequel un gendarme prevenait par telephone une personne de la mort accidentelle de son concubin. Il avait beau lui dire qu'il etait decede, elle demandait comment il allait et s'il allait s'en sortir. Il lui repetait qu'il etait decede, et elle insistait pour savoir comment il allait.

Le choc psychologique d'une telle nouvelle par telephone n'est malheureusement pas pris en consideration et le gendarme expliquait qu'il etait courant que la personne contactee par telephone n'arrivait pas à assimiler l'information du deces de la personne